

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**18 septembre 2017**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 18 septembre 2017 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, Mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et monsieur Dominique Ouellet et Jean-Guy Ouellet tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Le conseiller monsieur Jean-Yves St-Louis est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

La présente séance a été convoquée conformément à la Loi.

Le point à l'ordre du jour lors de la convocation est :

- Renouvellement de l'entente pour le service de génie de la MRC.

**2017-09-153 ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE ET À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE, D'EXPERTISE TECHNIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET – SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

Considérant que la MRC de La Matanie a déposé un projet d'entente relatif au partage et à la fourniture de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet;

Considérant que l'entente serait d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021;

Considérant que la municipalité ne peut évaluer les travaux à réaliser pour les cinq (5) prochaines années;

Considérant que ledit projet d'entente mentionne que la municipalité doit s'engager pour 270 heures de frais de génie par année;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches informe la MRC de La Matanie qu'il serait favorable à signer une entente de services d'ingénierie, d'expertise technique et d'accompagnement de projet pour une période de cinq (5) ans, selon un partage de services de cent heures par année pour la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

**2017-09-154 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il était 20 h heures.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **18 septembre 2017** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
André Morin  
Maire